

Mettre en place des mesures de sécurité pour les utilisateurs nomades et le télétravail

Référence : **SECNOMAD**

Durée : **2 jours (14 heures)**

Certification : **Aucune**



Connaissances préalables

- Connaître et comprendre le guide d'hygiène sécurité de l'ANSSI

Profil des stagiaires

- Toute personne désireuse de mettre en place des mesure de sécurité informatique pour le télétravail et le nomadisme

Objectifs

- Comprendre les mesures de sécurité informatique
- Mettre en œuvre les mesures de sécurité informatique pour les utilisateurs nomades et les télétravailleurs/télétravailleuses

Certification préparée

- Aucune

Méthodes pédagogiques

- 6 à 12 personnes maximum par cours, 1 poste de travail par stagiaire
- Remise d'une documentation pédagogique papier ou numérique pendant le stage
- La formation est constituée d'apports théoriques, d'exercices pratiques et de réflexions

Formateur·rice

- Consultant-Formateur expert Sécurité offensive

Méthodes d'évaluation des acquis

- Auto-évaluation des acquis par le stagiaire via un questionnaire
- Attestation des compétences acquises envoyée au stagiaire
- Attestation de fin de stage adressée avec la facture

Contenu du cours

1. Principaux risques et cybermenaces liés au télétravail et nomadisme

- Tous lieux de travail non maîtrisés par l'entité : Domicile

2. Risques exacerbés:

- Perte ou vol du matériel
- Compromission du matériel
- Compromission des informations contenues dans le matériel volé, perdu ou emprunté
- Accès illégitime au SI de l'entité (et donc la compromission de celui-ci)
- Interception voire altération des informations (perte de confidentialité et / ou d'intégrité)
- Hameçonnage (phishing)
- Rançongiciels (ransomware)
- Vol de données
- Faux ordres de virement (FOVI/BEC)

3. Recommandations de sécurité pour les télétravailleurs

- Equipements professionnels, séparer les usages
- Appliquer strictement les consignes de sécurité de l'entreprise
- Vérifier que l'antivirus est actif et scanner les équipements
- Renforcer la sécurité des mots de passe
- Sécuriser la connexion WiFi
- Sauvegarder régulièrement votre travail
- Se Méfier des messages inattendus
- N'installer les applications que dans un cadre « officiel » et éviter les sites suspects

4. Recommandations de sécurité liées au télétravail pour les employeurs

- Définir et mettre en œuvre une politique/charte d'équipement des télétravailleurs
- Maîtriser les accès extérieurs (RDP) limiter / filtrer
- Sécuriser les accès extérieurs (VPN)
- Renforcer la politique de gestion des mots de passe
- Définir une politique stricte de déploiement des mises à jour de sécurité
- Durcir la sauvegarde des données
- Utiliser des solutions antivirales professionnelles
- Mettre en place une journalisation de l'activité des équipements de l'infrastructure
- Superviser l'activité des accès externes et systèmes sensibles
- Sensibiliser et apporter un soutien réactif aux collaborateurs en télétravail
- Se préparer / Simuler une confrontation à une cyberattaque
- Impliquer la direction afin de montrer l'exemple

Notre référent handicap se tient à votre disposition au [01.71.19.70.30](tel:01.71.19.70.30) ou par mail à referent.handicap@edugroupe.com pour recueillir vos éventuels besoins d'aménagements, afin de vous offrir la meilleure expérience possible.